

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 28 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 22 septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE (à partir du point 1), Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI (jusqu'au point 13), M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI (à partir du point 13)

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Olivier DAMAS pouvoir donné à M. Jean Philippe DARNAULT
Mme Blandine GOUEL pouvoir donné à M. Philippe IZRAELEWICZ
M. Thomas BOULLE pouvoir donné à Madame SEVESTRE (jusqu'au point N°1)
M. Jean BOKOBZA, pouvoir donné à Mme Joëlle AICH
Mme Lucile ROBINET, pouvoir donné à M. Luc ALONSO
Mme Geneviève TOUATI pouvoir donné à Mme Sandra PROVINI (à partir du point 13)
Mme Sandra PROVINI pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI (jusqu'au point 13)

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 19 juin et 30 juin 2017

Le Conseil Municipal a approuvé les procès-verbaux du 19 et 30 juin 2017 mars 2017, à l'unanimité des membres présents.

1. Délibération annulant et remplaçant la délibération du 19 juin 2017 et portant affectation du résultat 2016 du compte administratif du budget de la commune

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, la décision de modification de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 de la Commune, qui se présente désormais comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	43 285 975,12 €
Recettes (b)	47 238 617,20 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	3 952 642,08 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	7 990 001,81 €
Résultat de clôture 2016 (e=c+d)	11 942 643,89 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	5 508 184,14 €
	Excédent N-1 investissement (b)	2 788 815,08 €
	Recettes totales (c=a+b)	8 296 999,22 €
Dépenses	Dépenses N (d)	12 846 596,52 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	12 846 596,52 €
Solde d'exécution (g=c-f)		- 4 549 597,30 €
Restes à réaliser	Recettes	35 581 970,00 €
	Dépenses	32 521 154,78 €
	Solde (h)	3 060 815,22€
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		- 1 488 782,08 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2016		
Excédent de fonctionnement		11 942 643,89 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		- 1 488 782,08 €
Solde global de clôture		10 453 861,81 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2017		
Au compte 1068		1 488 782,08 €
Dotation complémentaire au compte 1068		663 143,30 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002		9 790 718,51 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)		- 4 549 597,30 €

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 3 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 28 Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M.

Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON , M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOUI

2. Décision modificative n°2 du budget primitif 2017 de la commune

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2017 de la Commune, qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes

Nature	Décision
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 764 545,55€
7411 DOTATION FORFAITAIRE	-16 741,00
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	16 741,00
TOTAL	1 764 545,55 €

Résultat fonctionnement	1 764 545,55 €
--------------------------------	-----------------------

Investissement

Dépenses

Nature	Décision
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 000,00 €
2115 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - TERRAINS BATIS	178 454,45 €
21533 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - RESEAUX CABLES	9 000,00
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	38 000,00 €
TOTAL	235 454,45 €

Investissement

Recettes

Nature	Décision
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	-1 764 545,55 €
1641 EMPRUNTS EN EUROS	2 000 000,00 €
TOTAL	235 454,45 €

Résultat Investissement	0,00 €
--------------------------------	---------------

Contre : 3 Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Abstention : 3 M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO

Pour : 28 Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Tiffany CULANG, M. Albert DANTI, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Rénald BEJAOU

3. Approbation de la convention de financement entre la commune et le syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la réalisation d'un lycée sur la commune de Vincennes

Sur rapport de Madame VERON, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la convention de financement avec le SIVU et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

4. Reconduction du dispositif d'aide dérogatoire du fonds de soutien relatif aux emprunts structures à risque

Sur rapport de Madame BESNARD, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la décision de reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt MPH258137EUR-0273746-001.

5. Garantie de deux emprunts accordée à la société Immobilière 3 F – opération d'acquisition amélioration de 21 logements PLS situés 22 rue de l'Alouette à Saint Mandé

Sur rapport de Monsieur IZRAELEWICZ, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la garantie de deux emprunts accordée à la société IMMOBILIERE 3 F, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente.

6. Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public de l'Habitat Paris Habitat – Opération d'acquisition amélioration de 7 logements situés 182 avenue Gallieni à Saint Mandé

Sur rapport de Madame QUERON, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la garantie d'emprunt accordée à l'Office Public Habitat – Paris Habitat, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente.

7. Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public de l'Habitat Paris Habitat – Opération de construction de 4 logements situés 182 avenue Gallieni à Saint Mandé

Sur rapport de Madame QUERON, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la garantie d'emprunt accordée à l'Office Public Habitat – Paris Habitat, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente.

8. Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public de l'Habitat Paris Habitat – Opération de construction de 18 logements situés 3 avenue Joffre à Saint Mandé

Sur rapport de Madame QUERON, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la garantie d'emprunt accordée à l'Office Public Habitat – Paris Habitat, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente.

9. Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public de l'Habitat Paris Habitat – Opération de construction de 20 logements situés 3 rue des Vallées à Saint Mandé

Sur rapport de Madame QUERON, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la garantie d'emprunt accordée à l'Office Public Habitat – Paris Habitat, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente.

10. Garantie d'emprunt accordée à la société HLM SOFILOGIS – Opération d'acquisition de 15 logements situés 3 rue des Vallées à Saint Mandé

Sur rapport de Madame MARTIN, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, l'actualisation de la garantie d'emprunt accordée à la société HLM SOFILOGIS, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de garantie afférente.

Monsieur MEDINA n'a pas participé au vote.

11. Création des tarifs des Pass Culture de la saison culturelle

Sur rapport de Monsieur WEIL, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la création des tarifs des Pass Culture de la saison culturelle créées comme suit :

- Pour chaque saison de spectacles, un Pass Culture nominatif est proposé à partir de l'achat de 3 spectacles minimum, sans maximum d'achat. Les réductions accordées (de 30 à 40%) seront déclinées comme suit :

- pour le tarif plein à 25 € → le tarif Pass est fixé à 17€
- pour le tarif plein à 20 € → le tarif Pass est fixé à 12€
- pour le tarif plein à 15 € → le tarif Pass est fixé à 8 €

- Pour la création du Saint-Mandé Classic-Jazz Festival, un tarif spécial festival est mis en place → un Pass 3 concerts à 49 €.

- Pour la création du Festival de Théâtre, le tarif suivant est appliqué → un Pass 3 spectacles à 25 €

- Un Pass Etudiant (et demandeurs d'emploi) est créé au tarif de 10 € par spectacle.

12. Désherbage des livres de la Médiathèque

Sur rapport de Monsieur GUIONET, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des membres présents, le désherbage de certains ouvrages de la Médiathèque permettant de les sortir du patrimoine de la ville

13. Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découvertes organisées dans les écoles publiques de la Ville.

Sur rapport de Madame CARRESE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°1 à la convention à passer avec l'OCCE et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

14. Mise en œuvre de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur la commune de Saint-Mandé au 01 janvier 2018 : Tarification d'occupation du domaine public affecté au stationnement :

Sur rapport de Monsieur LE TYMEN, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la tarification d'occupation du domaine public affecté au stationnement décomposé comme suit :

Tarifcation horaire :

ZONE ROUGE	Au 01 Janvier 2018
Courte durée du lundi au samedi de 09h00 à 19h00	
30 MIN	1.50
1H	2.50
2H	5.00
2H15	15.00
2H30	35.00 (minoré à 24 € sous 72h)
ZONE BLEUE	Au 01 Janvier 2018
Longue durée du lundi au samedi de 09h00 à 19h00	
30 MIN	1,50
1H	2.00
2H	3.00
3H	4.00
4H	5.00
4H15	15.00
4H30	35.00 (minoré à 24 € sous 72h)
ZONE VERTE	
(Minimes, Etang, Daumesnil...)	
Longue durée du lundi au dimanche de 09h00 à 19h00	
30 MIN	1,50
1H	2.00
2H	3.00
3H	4.00
4H	5,00
4H15	15.00
4H30	35.00 (minoré à 24 € sous 72h)

Tarification Résidentielle et Professionnelle

ABONNEMENTS VOIRIE	Au 01 Janvier 2018
Exclusivement valide en Zone Bleue et Verte	
RESIDENT HEBDOMADAIRE	15,00
RESIDENT QUINZAINE	20,00
RESIDENT TRIMESTRIEL	68,00
RESIDENT ANNUEL	260,00
RESIDENT ANNUEL Samedi-Dimanche	115,00
SOCIETE HEBDOMADAIRE	15,00
SOCIETE QUINZAINE	20,00
SOCIETE ANNUEL	350,00
CARTES VACANCES MENSUEL	40,00

15. Mise en œuvre de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur la commune de Saint-Mandé au 01 janvier 2018 : Réactualisation du zonage d'occupation du domaine public affecté au stationnement

Sur rapport de Monsieur LE TYMEN, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la réactualisation du zonage d'occupation du domaine public affecté au stationnement décomposé comme suit :

- **La zone bleue** est maintenue

- Il est proposé de créer une 3ème **zone de stationnement réglementée dite zone verte** de longue durée du lundi au dimanche afin de répondre aux problèmes de circulation et de stationnement dans les secteurs limitrophes du Bois de Vincennes dont l'attrait « touristique » entraîne un important flux de véhicules et notamment le dimanche.

Cette zone dite verte couvrira l'avenue des Minimes, la Chaussée de l'Etang, l'avenue Daumesnil ainsi que l'avenue de la Pelouse, l'avenue Sainte-Marie, l'avenue Robert André Vivien, l'avenue Herbillon et enfin les avenues Alphand, Général de Gaulle et la rue Jeanne d'Arc (portion comprise entre l'avenue Daumesnil et l'avenue Sainte-Marie).

- **Une extension de la zone rouge, dite commerciale**, de stationnement à courte durée afin d'accompagner la redynamisation du commerce dans le secteur Sud.

Cette extension porterait sur l'avenue du Général de Gaulle portion comprise entre la rue de de l'Epinette et l'avenue Sainte-Marie.

Ceci implique la suppression de la gratuité du stationnement au mois d'août à l'instar de nos voisins Vincennes et Paris afin d'éviter un report de leur stationnement sur notre commune.

16. Mise en œuvre de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur la commune de Saint-Mandé au 01 janvier 2018 : Fixation du montant du Forfait Post Stationnement (FPS) et modalités de mises en œuvre

Sur rapport de Monsieur TINEL, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la fixation du montant du Forfait Post Stationnement (FPS) à 35 euros minoré à 24 euros en cas d'acquiescement sous 72 heures et les modalités de mises en œuvre.

17. Mise en œuvre de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur la commune de Saint-Mandé au 01 janvier 2018 : Convention relative à la mise en œuvre du FPS

Sur rapport de Monsieur TINEL, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la convention avec l'Agence Nationale Traitement Automatisé des Infractions ANTAI incluant le cycle complet et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

18. Demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de véhicules électriques de la flotte communale

Sur rapport de Madame CROCHETON, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain.

19. Demande de subvention au titre du SIPPAREC pour l'acquisition de véhicules électriques de la flotte communale

Sur rapport de Madame CROCHETON, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la demande de subvention auprès du SIPPAREC.

20. Demande de subvention auprès du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance FIPD - l'équipement des policiers municipaux et acquisition de caméras piétons individuelles.

Sur rapport de Monsieur DARNAULT, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la demande de subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

21. Règlement intérieur de la maison Rolland Boitelle

Sur rapport de Madame SEVESTRE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le règlement intérieur de la Maison Boitelle pour l'année scolaire 2017/2018.

22. Avenant n°10 à la convention financière avec l'association ASM Handball

Sur rapport de Madame FAURE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°10 à la convention financière à passer avec l'association ASM Handball pour l'exercice 2017-2018 et autorisé le Maire à le signer.

23. Avenant n°10 à la convention financière avec l'association La Saint-Mandéenne

Sur rapport de Monsieur DANTI, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°10 à la convention financière à passer avec l'association La Saint Mandéenne pour l'exercice 2017-2018 et autorisé le Maire à le signer.

Madame CARRESE n'a pas participé au vote.

24. Avenant n°7 à la convention financière avec l'association Le Football Club

Sur rapport de Monsieur BOULLE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°7 à la convention financière à passer avec l'association Le Football Club pour l'exercice 2017-2018 et autorisé le Maire à le signer.

25. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association "Vaincre la mucoviscidose"

Sur rapport de Monsieur ASSOULINE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention exceptionnelle de 489,29 € à l'association "Vaincre la mucoviscidose".

26. Décisions du maire en application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des décisions.

27. Vœu relatif aux incidences des jeux olympiques 2024 sur les projets de transport en commun traversant le territoire

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander à l'Etat, au Conseil Régional d'Ile-de-France, à la Société du Grand Paris et à la SNCF de bien vouloir maintenir la réalisation de :

- o la gare d'interconnexion entre la ligne E du RER la ligne 15-sud à Bry-Villiers-Champigny
- o la ligne 15-est,
- o le prolongement de la ligne 1 jusqu'à Val-de-Fontenay.

Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à veiller au respect du calendrier de réalisation prévisionnel qui suit:

- gare d'interconnexion ligne 15 sud/RER E, mise en service 2022,
- ligne 15-est, mise en service en 2030,
- ligne 1 à Val-de-Fontenay, mise en service en 2030.

La séance est levée à 21h35